



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 14 octobre 2004, à 15 heures

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)

#### Sommaire :

Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

Point 86 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)** (A/59/92-E/2004/73, A/59/92/Add.1-E/2004/73/Add.1, A/59/92/Add.2-E/2004/73/Add.2, A/59/115, A/59/155-E/2004/96, A/59/270 et A/59/272)

1. **M. Benmellouk** (Maroc) estime que le Consensus de Monterrey offrait un ensemble intégré d'actions propres à assurer que des ressources financières adéquates seraient disponibles pour favoriser le développement et renforcer les économies des pays en développement. La communauté internationale doit accélérer la mise en oeuvre des engagements de Monterrey en accroissant l'aide publique au développement (APD); en encourageant les flux financiers, en particulier l'investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement; en appuyant les réformes macroéconomiques, financières et monétaires dans ces pays; en recherchant des solutions au problème de leur dette extérieure; en facilitant l'accès de leurs produits aux marchés; en rendant les politiques monétaires, financières et commerciales internationales plus cohérentes; en favorisant une participation effective de ces pays au processus de décisions au sein des institutions financières internationales et en améliorant la coopération fiscale internationale.

2. Le Consensus de Monterrey bénéficierait en outre d'efforts en vue de trouver des sources de financement du développement d'un genre nouveau afin d'éliminer la pauvreté et d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation. À cet égard, il se félicite de l'initiative conjointe du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France en vue de combattre la pauvreté et la faim, ainsi que des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur les approches novatrices du financement du développement, qui devraient faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre des préparatifs du Sommet de 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'est également félicité de la note du Secrétaire général concernant l'étude demandée à l'Université des Nations Unies sur les sources novatrices de financement du développement (A/59/272). Toute recommandation à ce sujet doit être conforme aux principes de l'efficacité et de l'additionalité et jouir d'un large appui international.

3. **M. Ngo Duc Thang** (Viet Nam) déplore que les engagements pris à la Conférence de Monterrey n'aient pas été tenus. Dans certaines régions, le financement du développement est en déclin, le volume insuffisant de l'aide publique au développement rend les Objectifs du Millénaire pour le développement très difficiles à atteindre, la dette des pays en développement reste intenable et les obstacles au commerce empêchent la libre circulation des biens et des services entre les pays en développement et les pays développés.

4. Les disparités entre les nations les plus riches et les plus pauvres sont plus vastes que jamais : la pauvreté n'est pas seulement le plus grave obstacle à la paix et la stabilité au XXI<sup>e</sup> siècle, elle est aussi le plus grand défi moral lancé à la communauté internationale. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la faim et la pauvreté, est liée en grande partie à une accélération de la croissance économique, surtout dans les pays où la pauvreté est la plus prononcée et où les résultats économiques récents ont été les plus faibles. Les engagements de Monterrey doivent être mis en oeuvre afin d'aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, à connaître la croissance économique et un développement durable.

5. S'il est vrai que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, il n'en demeure pas moins que l'élimination de la pauvreté exige un effort concerté de tous les pays et des organisations internationales et une coopération plus étroite entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Son gouvernement a mis en oeuvre des réformes administratives et financières et entrepris des projets de développement avec des partenaires internationaux. Du fait de la stabilité politique, de la croissance économique (de plus de 7 % par an) et de l'amélioration du climat de l'investissement, depuis 1990, le nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté ou souffrant de la faim est tombé de 30 à 15 % de la population; l'égalité entre les sexes a bénéficié d'un effort de promotion et les conditions d'un développement durable sont à présent réunies.

6. La Banque mondiale et d'autres institutions pertinentes ont estimé qu'en plus des 50 milliards de dollars par an d'aide publique au développement, il faudrait entre 50 et 100 milliards de dollars supplémentaires. Bien que le volume de l'aide publique au développement ait augmenté au cours de ces

dernières années, cinq pays seulement ont atteint l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) fixé par les Nations Unies pour cette aide, et les fonds disponibles restent encore en deçà des besoins du développement. C'est pourquoi il appuie sans réserves la Déclaration ministérielle adoptée par les ministres du Groupe de 77 et de la Chine, à leur vingt-huitième session annuelle, exhortant la communauté internationale à pleinement mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey. Il attend également avec intérêt l'étude de propositions de financement novatrices demandée par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies et l'étude effectuée par le Groupe d'experts de haut niveau sur les approches novatrices du financement du développement.

7. Il importe que tous les engagements à l'égard du développement soient honorés d'urgence, dans le cadre d'un système exhaustif et transparent de suivi des progrès réalisés, et que les responsabilités qui incombent respectivement aux pays pauvres et à leurs partenaires de développement soient clairement définies. Le dialogue de haut niveau qui doit s'établir en 2005 pour évaluer la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey devrait être l'occasion de décisions concrètes afin d'accélérer la mise en oeuvre du Consensus. La Banque mondiale devrait également examiner toutes les possibilités d'allouer de nouvelles ressources et d'offrir plus de souplesse afin d'accroître les sources de financement pour les pays en développement. De même, il conviendrait de renforcer le caractère universel du système commercial multilatéral en augmentant le nombre des membres de l'Organisation mondiale du commerce; toutefois, les conditions exigées des nouveaux membres ne devraient pas être plus rigoureuses que celles imposées aux membres actuels. Cela est particulièrement important pour son gouvernement, qui est actuellement engagé dans des négociations en vue d'adhérer à cette organisation.

8. **M. Fonseca** (Brésil), parlant au nom du Groupe de Rio, se félicite des progrès réalisés par les gouvernements, les institutions et organisations internationales et les secteurs public et privé dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Le Groupe de Rio réaffirme son attachement aux conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement.

9. Quoique l'alliance entre pays développés et pays en développement ait permis de réaliser de grands progrès, la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 nécessitent une volonté encore plus grande de la part des intéressés. Il faut accroître l'aide publique au développement, et il faudrait mettre en place des mécanismes propres à garantir que cette aide sera utilisée efficacement. Il faut également que se poursuivent les efforts en vue de développer des sources novatrices de financement du développement, et il se félicite de la note du Secrétaire général sur cette question (A/59/272) et du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les approches novatrices du financement du développement distribué à la Réunion des dirigeants mondiaux sur l'Action contre la faim et la pauvreté. Le Groupe de Rio, à son dernier sommet de Cuzco, s'est penché sur cette question ainsi que sur la nécessité d'accroître l'aptitude des gouvernements à effectuer des investissements publics, en particulier dans l'infrastructure. Il reste dans l'attente de l'examen et de l'adoption de propositions concrètes à cet égard par la communauté internationale.

10. Il faut faire davantage pour renforcer le secteur privé et accroître son aptitude à contribuer au développement, et il souligne à cet égard l'importance du rapport de la Commission sur le secteur privé et le développement. Il insiste également sur le fait qu'il importe de mettre en oeuvre le Programme de travail de Doha et de promouvoir le commerce international, notamment en éliminant les subventions agricoles et en améliorant l'accès pour les produits des pays en développement aux marchés des pays développés. À cet égard, il estime que « l'ensemble des mesures de juillet 2004 » devrait être mis en oeuvre selon le calendrier convenu et que le Cycle de Doha devrait être véritablement axé sur le développement.

11. Pour assurer le succès de toute réforme engagée, il importe de pouvoir compter sur la participation active et résolue des pays en développement au processus de décisions des institutions financières internationales et à la conception de codes et de règlements financiers internationaux. Il est également essentiel que les initiatives liées à la dette, telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), soient élargies de manière à concilier la nécessité de maintenir des niveaux d'endettement viables avec la nécessité de promouvoir la croissance et d'éliminer la pauvreté.

12. La réunion du printemps du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le dialogue de haut niveau au sein de l'Assemblée générale sur le financement du développement sont apparus comme des mécanismes de suivi efficaces de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il faut toutefois assurer de plus près le suivi de la Conférence et il faut des alliances pour mettre en oeuvre ses engagements et élaborer un plan de travail qui permette à tous les intéressés de suivre les progrès réalisés, de cerner les problèmes et de définir les priorités, et de promouvoir des mécanismes de coopération novateurs. La mise en oeuvre du Consensus de Monterrey est indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et il importe que le processus de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement apporte une contribution concrète à la rencontre de haut niveau qui doit avoir lieu au début de la soixantième session de l'Assemblée générale.

13. **M. Subedi** (Népal) estime que le Consensus de Monterrey marque une étape importante sur la voie du développement économique des pays en développement et donne une claire indication de la direction à suivre tant par les pays développés que par les pays en développement. Par ailleurs, les recommandations formulées dans le cadre du Dialogue de haut niveau d'octobre 2003 sur le financement du développement ont permis de mieux définir les politiques concernant ce financement.

14. La responsabilité du développement économique et social incombe au premier chef à chaque pays, et il appartient aux pays en développement de fixer leurs propres programmes et priorités; l'expérience a montré qu'en fait, l'imposition de conditions ne facilite pas les choses. Néanmoins, l'action des pays en développement a besoin de l'appui de partenaires, mais l'aide extérieure doit être liée aux priorités nationales, et les institutions financières internationales doivent s'efforcer d'associer les pays en développement à leurs processus de décisions.

15. Il se félicite du léger accroissement de l'aide publique au développement enregistré entre 2001 et 2003. Il regrette que la plupart des pays n'aient pas atteint l'objectif de l'allocation de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à cette aide, mais il note à ce propos les Engagements de Barcelone aux termes desquels tous les États membres de l'Union européenne

ont réaffirmé leur détermination à atteindre cet objectif. Il est essentiel également que soit traité le problème de la dette des pays les moins avancés, afin d'aider ces pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Le commerce est un important moteur du développement, et il est encourageant de voir que la communauté internationale a relancé les négociations commerciales afin d'ouvrir la voie à un commerce libre, équitable et obéissant à des règles. Il souligne la nécessité d'un accès au marché et de l'abaissement des taxes pour aider à une croissance et à un développement économiques durables dans les pays en développement, et il salue les résultats de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui ont permis de remettre les négociations commerciales internationales sur les rails. Malheureusement, malgré des politiques industrielles et financières appropriées et une bonne gestion des affaires publiques, nombre de pays en développement, notamment parmi les pays les moins avancés, ne parviennent pas encore à attirer un volume suffisant d'investissement étranger direct. Il évoque également le rôle important que jouent la coopération régionale et sous-régionale et les banques régionales de développement.

17. Les pays les moins avancés n'ont pas réussi à tirer profit des bienfaits du système économique mondial et sont pris dans l'engrenage de la pauvreté, compliqué par une multitude de facteurs. Certains sont aux prises avec des conflits internes ou sont géographiquement défavorisés et ont besoin d'un effort particulier de la communauté internationale. Il est donc urgent de réformer et de renforcer le financement du développement et de mobiliser de nouvelles sources de financement. Il conviendrait d'organiser un dialogue de haut niveau sur le financement du développement avant la rencontre de haut niveau prévue lors de la soixantième session de l'Assemblée générale, afin d'élaborer une stratégie mondiale pour faire face aux problèmes des plus pauvres parmi les pauvres.

18. Pour **M. Choisure** (Mongolie), les progrès vers la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey ont été au mieux inégaux. Le succès passe par de saines politiques économiques nationales et une bonne gouvernance combinées à une action mondiale et à un partenariat entre pays développés et pays en développement. Beaucoup de pays en développement ont institué d'importantes réformes mais ont encore

besoin d'assistance, notamment sous la forme d'une aide au développement ciblée et d'investissement étranger direct. Il est regrettable que l'insuffisance de l'aide publique au développement ait obligé à rechercher d'autres sources de financement du développement, et il exhorte les pays développés à honorer leurs engagements. À cet égard, il se félicite de la décision des gouvernements du Royaume-Uni et de la France de doubler le volume de leur aide publique au développement.

19. Si son gouvernement reconnaît qu'il incombe à chaque pays d'oeuvrer pour son développement économique et social, il juge également nécessaire pour ces pays de coopérer étroitement avec les donateurs. La mise en oeuvre de la Stratégie d'aide à la croissance économique et de lutte contre la pauvreté de la Mongolie et l'approbation de la nouvelle Stratégie d'aide de la Banque mondiale à son pays sont des pas importants sur la voie de la réalisation du Consensus de Monterrey. Des progrès sensibles ont été également enregistrés dans le domaine du financement du développement par le biais d'accords bilatéraux, et il espère que le règlement de la question de la dette avec la Fédération de Russie aura un effet positif sur le développement de son pays.

20. Le compte du défi du millénaire (Millennium Challenge Account) constitue une nouvelle approche importante du développement. La Mongolie est l'un des premiers pays à répondre aux critères d'admissibilité, et elle prépare un projet de développement détaillé qui sera finalisé à l'issue d'une large consultation publique et de pourparlers sous-régionaux et sectoriels auxquels participeront des représentants de la société civile et du secteur privé. L'approche pratique adoptée par son gouvernement pour la mobilisation de ressources internationales pour le développement devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement, et il remercie la communauté internationale des bailleurs de fonds de sa coopération et de son soutien actifs.

21. Il importe qu'à tous les niveaux, les intéressés prennent d'urgence d'autres mesures. Outre les questions de la lutte contre la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, des droits de l'homme, du respect de la légalité et de la bonne gestion des affaires publiques, il faut une stratégie à long terme de portée plus large pour répondre au besoin d'un apport de fonds supplémentaires pour le développement. C'est pourquoi sa délégation se félicite

de l'étude de sources novatrices de financement du développement entreprise par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (A/59/272), qu'il considère comme une ressource utile méritant un examen attentif.

22. **M. Belkas** (Algérie) estime qu'il faudrait donner plus de cohérence aux systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Il faudrait aussi trouver des sources novatrices de financement du développement et, à ce propos, il se félicite de la note du Secrétaire général (A/59/272) résumant l'étude consacrée à cette question par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies. Cette étude préconise un apport supplémentaire de 50 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs internationaux de développement et indique un certain nombre de sources de financement supplémentaires. Les solutions qu'elle suggère présentent des avantages et des inconvénients, mais elles supposent toutes des longues et difficiles négociations techniques à l'échelon international. Il évoque le rôle important que jouent les envois de fonds des travailleurs émigrés à leur pays d'origine et se déclare favorable à l'initiative des Gouvernements du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France de chercher de nouvelles sources de financement afin d'éliminer la faim et la pauvreté.

23. Le meilleur moyen d'assurer le financement du développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 est de mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey et de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement, en augmentant l'aide publique au développement et l'investissement étranger direct, en développant l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement et en assurant un commerce international juste et ouvert.

24. En 2005, la communauté internationale fera le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey aux échelons national et international, compte tenu des objectifs fixés pour 2015. La réalisation des objectifs du développement international et l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté seraient compromis, surtout en Afrique subsaharienne, si la communauté internationale n'agit pas et ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer un financement viable du développement.

25. **M. Toro Jiménez** (Venezuela) fait observer que l'élimination de la pauvreté et le développement durable nécessitent une forte volonté politique et une grande coordination macroéconomique pour permettre un transfert massif de ressources aux pays pauvres. Ces dernières années, l'aide apportée aux pays en développement par les institutions de Bretton Woods a été relativement modeste, et la dette extérieure de ces pays reste un grave obstacle au développement. Il est vain de canaliser des ressources financières pour le développement des pays pauvres si ces ressources ne servent qu'à rembourser la dette extérieure. Les pays en développement ont besoin d'un volume d'aide extérieur suffisant pour pouvoir enregistrer un certain progrès socioéconomique. Le Consensus de Monterrey ne comportait pas d'engagements précis de la part des intéressés de mobiliser un volume suffisant de ressources pour répondre aux besoins des pays en développement. Il faut donc que s'établisse un solide partenariat entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide au développement.

26. La coopération Sud-Sud doit être renforcée, et il faut mettre en place de nouvelles modalités de financement impliquant le respect de leurs engagements par certains pays. Face à cette situation préoccupante, sa délégation estime que l'Assemblée générale devrait se concentrer au cours de la présente session sur les moyens de mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey, notamment à travers le Dialogue de haut niveau pour le financement du développement. Il conviendrait d'établir un nouveau plan d'action afin d'assurer le respect des engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey, en particulier l'engagement des pays développés d'affecter 0,7 % de leur PIB à l'APD. L'Assemblée devrait également rechercher des sources novatrices de financement du développement. Le Venezuela a créé un fonds humanitaire international pour aider les pays pauvres en développement à combattre la pauvreté. Il continuera de travailler avec les Nations Unies afin de réformer les systèmes financier et commercial internationaux de manière à donner aux pays en développement plus d'influence et un plus grand rôle dans les processus de décisions des institutions de Bretton Woods.

27. **Mme Alemán** (Pérou) déclare que la communauté internationale doit continuer à ouvrir ses marchés, accroître l'investissement étranger direct et réformer le système commercial multilatéral afin que

les pays en développement puissent assurer une bonne gestion de leurs affaires publiques, créer des emplois et poursuivre leur croissance économique. Il est urgent d'améliorer les perspectives pour les pays en développement afin de leur permettre d'accroître le volume de leurs investissements publics et privés nationaux. C'est dans cet esprit que le Pérou a décidé de mettre en place des mécanismes financiers novateurs propres à renforcer la gouvernance et éliminer la pauvreté. L'initiative péruvienne porte sur la responsabilité des pouvoirs publics, l'établissement d'une autorité responsable de l'infrastructure sud-américaine et la promotion de mesures anticycliques.

28. Le Pérou a accueilli avec satisfaction le récent communiqué du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI sur le renforcement des bases de la croissance et la reconnaissance de la nécessité de prendre d'urgence des mesures en vue d'accroître les possibilités fiscales et d'encourager l'investissement dans l'infrastructure publique, et il recommande que des décisions soient prises sans tarder à ce sujet. Sa délégation appuie également l'initiative des Gouvernements du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France tendant à examiner de nouvelles sources de financement afin de dégager davantage de crédits pour combattre la faim et la pauvreté.

29. **Mme Hull** (États-Unis d'Amérique) tient à réaffirmer l'attachement des États-Unis au Consensus de Monterrey. Ils ont dépassé les normes de l'Initiative PPTE en annulant la totalité de la dette bilatérale admissible au titre de cette initiative et ont demandé que des mesures soient prises pour renforcer la viabilité à long terme de la dette, notamment que les banques multilatérales de développement aient davantage recours aux dons. Ils ont accru de 50 % le volume de leur APD, et le plan d'urgence de 15 milliards de dollars du Président pour la lutte contre le VIH/sida est la plus vaste initiative internationale jamais lancée contre une maladie. Le Compte du défi du millénaire, qui a reçu 1 milliard de dollars en 2004, est conçu non seulement pour accroître l'aide aux pays les plus pauvres mais aussi pour rendre cette aide plus efficace en appuyant des politiques favorisant la croissance économique et la gestion démocratique des affaires publiques.

30. Sur le plan international, le volume total de l'APD a augmenté de plus d'un tiers depuis 2001. Les chefs d'État et de gouvernement des huit pays industrialisés (G-8) ont pris l'engagement de reporter

l'échéance de l'Initiative PPTE et d'envisager des mesures en vue de donner plus de chances aux pays les plus pauvres de maintenir leur endettement à un niveau supportable. Les États-Unis travaillent avec des groupes d'immigrants, les pays en développement et ses partenaires du G-8 en vue de réduire les coûts des transactions des envois de fonds de travailleurs émigrés, qui s'élèvent à quelque 100 millions de dollars par an. Elle insiste sur la nécessité pour les pays en développement de reconnaître et d'accepter la responsabilité au premier chef de leur développement et le fait qu'une bonne gouvernance est essentielle au processus de développement. Certains pays ont sensiblement renforcé leur gestion et leurs institutions. Ainsi, la Géorgie, le Nicaragua, le Nigéria et le Pérou ont conclu des accords de partenariat avec le G-8 afin de promouvoir la transparence et de combattre la corruption, et les États-Unis travaillent avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord afin d'appuyer des initiatives de réforme économique et de croissance.

31. Chaque pays donateur doit décider de la façon de financer ses engagements au titre de l'APD. Sa délégation ne pourra jamais appuyer des initiatives visant à mobiliser des fonds en levant un impôt mondial. En fait, le débat sur l'impôt mondial détourne l'attention de la nécessité de mettre tout en oeuvre afin d'éliminer la pauvreté et de promouvoir le développement. La mobilisation des ressources nationales mérite au moins autant d'attention que les questions multilatérales telles que l'aide, le commerce et la dette. Étant donné que le revenu des pays en développement est d'environ 6 billions de dollars et que l'investissement intérieur dépasse de beaucoup l'investissement étranger, il y a d'énormes possibilités de gains à réaliser en mettant en oeuvre des politiques qui utilisent pleinement les ressources intérieures. À cet égard, le rapport de la Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement, intitulé « Unleashing Entrepreneurship: Making business work for the poor » (*Libérer l'entrepreneuriat : mettre le monde des affaires au service des pauvres*), a démontré de façon convaincante que les marchés concurrentiels, les droits de propriété et le respect des lois sont bénéfiques pour les pauvres. Les conclusions de ce rapport, auxquelles souscrit pleinement sa délégation, ont besoin d'être mises en pratique.

32. **Mme Laohaphan** (Thaïlande), notant que le commerce est la source de financement extérieur la

plus importante, insiste sur la nécessité d'éliminer les subventions à l'exportation, de réduire les subventions nationales et d'offrir un plus large accès aux marchés aux exportations des pays en développement. Elle se félicite de « l'ensemble des résultats de juillet 2004 » approuvé par le Conseil général de l'OMC réuni à Genève et exhorte toutes les parties à faire preuve de souplesse, de bonne foi et d'un esprit de compromis afin de permettre l'aboutissement en temps voulu du Cycle de Doha. Il importe de donner plus de transparence à l'architecture financière internationale et de veiller à ce que les pays en développement prennent une part plus active au processus de décisions. En particulier, il faut améliorer la gestion des affaires mondiales en renforçant la participation des pays en développement aux décisions et à l'établissement des normes économiques internationales, notamment à la formulation des normes, règles et règlement financiers, ainsi qu'au contrôle financier. Il faut plus de cohérence, de coordination et de coopération entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les autres parties prenantes. À cet égard, la Thaïlande se réjouit de l'heureuse issue de la réunion d'avril 2004 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC et espère que des dispositions similaires seront prises entre la CNUCED et l'OMC.

33. Il convient également de renforcer l'action menée aux échelons régional, sous-régional et national. Face à la demande croissante de capitaux d'investissement, les pays d'Asie coopèrent au développement du marché obligataire régional. À l'échelon national, des sources novatrices de financement du développement ont été créées, et le Gouvernement thaï aide les petites et moyennes entreprises à contribuer à la croissance et la prospérité au niveau de la population. La Thaïlande a lancé et mené à bien des campagnes novatrices visant à encourager les activités productives et l'apparition d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et de connaissances et aptitudes spécialisées.

34. La Thaïlande se félicite de l'étude effectuée par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales sur la recherche de sources nouvelles et novatrices de financement du développement. Elle salue également les rapports du groupe technique créé aux termes de la Déclaration de Genève du 30 janvier 2004 et du groupe de travail

établi par le Président Jacques Chirac pour la recherche de nouvelles ressources financières et autres pour combattre la pauvreté et la faim.

35. **M. Kwon** Jae-hwan (République de Corée) ne considère le Consensus de Monterrey que comme l'amorce d'un long processus de mobilisation de ressources pour le développement et un moyen d'assurer leur distribution effective et efficace. En fait, l'écart entre les objectifs que s'est fixés la communauté internationale à travers ce consensus et les progrès réalisés dans leur poursuite reste large. Sa délégation espère que la réunion de haut niveau prévue pour 2005 pour faire le point des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement sera l'occasion de réitérer l'engagement de la communauté internationale envers les pauvres du monde. S'il se félicite de la Déclaration de New York sur l'Action contre la faim et la pauvreté, il estime que les idées concernant la recherche de sources novatrices de financement du développement devraient faire l'objet d'un plus large débat et d'une étude plus approfondie.

36. Il ne faut pas non plus négliger les sources de financement traditionnelles. La République de Corée, soucieuse de montrer clairement sa volonté de participer à des partenariats pour le développement, a continué d'accroître son APD, donnant plus de 333 millions de dollars à ce titre en 2003. L'accroissement du volume de l'APD pourrait contribuer très largement à rompre l'engrenage de la pauvreté et à placer solidement les pays sur la voie d'un développement économique stable.

37. Cependant, il faut plus de transparence dans la gestion nationale et internationale si l'on veut faciliter le développement économique des pays bénéficiaires de l'APD. Conscient de l'importance accrue d'une bonne gouvernance, en 2005, son gouvernement, en coopération avec les Nations Unies, accueillera à Séoul le sixième Forum mondial sur la réinvention du gouvernement. Ce forum portera principalement sur le thème « Vers un gouvernement participatif et transparent ».

38. **Mme Jemaneh** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie était en train de créer un contexte intérieur propice à la mobilisation des ressources, notamment en renforçant la politique et la gestion des dépenses publiques, en suivant les dépenses liées à la lutte contre la pauvreté et en mettant en oeuvre une réforme complète de la

fiscalité, afin de la rendre plus favorable au secteur privé. Le flux d'investissement étranger direct vers les pays les moins avancés comme l'Éthiopie reste très faible. Il importe que les pays développés apportent les incitations voulues à leurs entreprises pour qu'elles investissent dans les pays les moins avancés.

39. Au cours de l'année qui a suivi l'adoption du Consensus de Monterrey, l'accroissement réel de l'APD n'a été que de 2,3 milliards de dollars. Il importe que les pays en développement honorent leur engagement d'affecter 0,7 % de leur PIB à l'APD. La qualité de l'APD doit être sensiblement améliorée et la coopération au développement devrait être fondée sur les priorités et les programmes des pays en développement eux-mêmes. Sa délégation se félicite des efforts de certains pays en développement en vue d'apporter une aide budgétaire directe, et elle encourage les autres à suivre la même voie, qui est le meilleur moyen de faire en sorte que les pays en développement soient maîtres des priorités du développement. La prompte mise en oeuvre de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et la simplification des procédures suivies par les donateurs contribueraient également à améliorer la qualité de l'aide.

40. Ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, l'Éthiopie estime qu'il conviendrait d'apporter une solution durable au problème du service de la dette afin de permettre au pays de dégager suffisamment de ressources pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle se félicite des travaux entrepris par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur l'élaboration d'un cadre prospectif de viabilité de la dette qui permette aux pays à faible revenu de gérer leurs emprunts et d'éviter l'accumulation d'une dette intenable, tout en poursuivant les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il conviendrait d'envisager d'offrir davantage de ressources à titre de dons et d'accroître l'allègement de la dette multilatérale. Si l'Éthiopie se félicite de l'ensemble des mesures de juillet 2004 convenues par le Conseil général de l'OMC, elle estime néanmoins que la priorité pour les pays les moins avancés doit être d'assurer la bonne utilisation de l'accès préférentiel aux marchés qui leur est accordé, en particulier en supprimant les obstacles au niveau de l'offre. En ce qui concerne les produits de base, les intéressés devraient favoriser la participation du secteur privé, à travers l'engagement mondial, afin

de permettre aux pays producteurs de conserver une certaine proportion de valeur ajoutée.

41. Selon **M. Lomba** (Gabon), même avec les accroissements récents de l'aide publique au développement (portée à 68,5 milliards de dollars en 2003), les pays en développement ne pourront pas atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Au rythme actuel d'accroissement, il faudrait près d'un siècle à l'Afrique pour atteindre ces objectifs. Préconisant des mesures radicales pour mobiliser des ressources additionnelles, il exprime l'appui sans réserve de sa délégation pour « l'Action contre la faim et la pauvreté » lancée par les Présidents du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France. Sa délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/59/270) ainsi que de la note du Secrétaire général sur les sources novatrices de financement du développement examinée par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER) (A/59/272). Elle partage le point de vue du Secrétaire général sur le fait que la recherche de sources de financement nouvelles et novatrices devrait s'appuyer sur les ressources existantes plutôt que de chercher à en créer de nouvelles. Aux termes de la résolution 58/230 de l'Assemblée générale, les pays en développement doivent participer activement à la détermination de ces nouvelles sources.

42. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement de 2005 devrait être l'occasion de renforcer la coopération internationale au développement. Il devrait être étroitement coordonné avec l'examen du Sommet du millénaire cinq ans après et avec la mise en oeuvre des textes issus des principaux sommets et conférences des Nations Unies.

43. **M. Gba** (Côte d'Ivoire) déclare que bien qu'une grave crise ait empêché la Côte d'Ivoire de mettre en oeuvre les recommandations de son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), l'impact de la crise a été atténué par la mise en place des politiques définies dans ce document. Cependant, les ressources nationales ne représentent qu'une fraction de ce dont ont besoin les pays en développement. Il reste encore aux pays développés à affecter le pourcentage prescrit de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et les 70

milliards de dollars d'accroissement des flux nets de capitaux privés aux pays en développement enregistrés en 2003 n'ont pas été répartis équitablement, les investisseurs privés se montrant réticents à investir dans les pays souffrant d'instabilité politique ou déchirés par des conflits. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), si importante soit-elle comme source de financement, est limitée par la rigidité de ses conditions d'admissibilité. Il faut une certaine souplesse pour étendre ses bienfaits à un plus large éventail de pays, notamment à ceux qui se trouvent en situation de crise.

44. Les pays africains espèrent que les sources de financement nouvelles et novatrices recommandées par le Consensus de Monterrey ne leur imposeront pas de nouvelles obligations auxquelles ils ne puissent faire face. Sa délégation suit avec intérêt les propositions étudiées par l'UNU-WIDER et espère que le contexte fiscal mondial, la taxe Tobin sur les transactions monétaires, les nouveaux droits de tirage spéciaux, un mécanisme financier international et l'accroissement du volume des envois de fonds des travailleurs émigrés se concrétiseront le plus tôt possible.

45. **M. Atiyant** (Indonésie) estime que le développement rural devrait être une priorité dans les efforts que consacrent les pays en développement à mobiliser les ressources intérieures pour le développement. Les mécanismes de microfinancement et de microcrédit doivent offrir aux petites et moyennes entreprises, aux microentreprises, aux pauvres et aux femmes un meilleur accès au système financier. Toutefois, ces initiatives nationales ont le plus grand besoin d'aide internationale. Il importe que la communauté internationale réponde par un accroissement du volume de l'aide publique au développement et qu'elle laisse plus de latitude aux pays en développement pour la mise en oeuvre de politiques de développement qui tiennent compte de la diversité de leurs contextes nationaux.

46. Sa délégation reste ouverte aux propositions relatives à des sources de financement du développement nouvelles et novatrices. Ces nouveaux mécanismes devront s'ajouter à l'aide publique au développement, et non s'en retrancher. Mais surtout, les pays en développement doivent avoir leur mot à dire dans les décisions relatives à ces nouveaux mécanismes.

47. Il exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour apporter une solution durable aux problèmes de la dette extérieure des pays en développement, y compris des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il faut constamment rappeler les principes du Programme de Doha pour le développement afin de façonner un système commercial multilatéral qui soit universel, ouvert, équitable, fondé sur des règles et non discriminatoire. Par ailleurs, l'architecture financière internationale doit permettre une plus large participation des pays en développement au processus international de décisions et d'établissement de normes économiques. À cet égard, il importe que les pays en développement continuent de maximiser les possibilités offertes, entre autres, par les groupements régionaux, afin d'accroître leur influence de l'élaboration des politiques internationales.

48. Sa délégation est favorable à une coopération plus étroite et à une interaction constante entre les Nations Unies, d'une part, et les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, d'autre part, et à une participation active de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) aux sessions annuelles de printemps du Conseil économique et social. Elle attend avec intérêt l'issue des consultations entre les diverses parties prenantes sur le financement du développement, organisées par le Bureau de financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, et se réjouit à la perspective de participer au Dialogue de haut niveau de 2005 sur le financement du développement. Les résultats de la session de printemps du Conseil et du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale devraient se renforcer mutuellement.

49. Pour **Mme Homanovska** (Ukraine), la nouvelle alliance mondiale établie par le Consensus de Monterrey doit être fondée sur la pleine maîtrise du processus de développement par les pays en développement et les pays à économie en transition. Sa délégation se félicite de la cohérence et de la coordination accrues entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, mais souligne la nécessité de formes plus pratiques de coopération entre ces institutions. À cet égard, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du

commerce (OMC), organisée chaque printemps, constitue un important forum de réflexion sur la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

50. L'Ukraine, en tant que pays à économie en transition, fait tout son possible pour honorer ses engagements à l'échelon national, au titre du Consensus de Monterrey. Conformément à sa stratégie détaillée de développement économique et social portant sur 10 ans, son gouvernement est en train de mobiliser des ressources intérieures et internationales pour le développement en favorisant l'établissement d'un climat plus propice à l'investissement, en s'efforçant d'améliorer l'efficacité des institutions financières, en stimulant l'épargne intérieure et en améliorant les systèmes bancaire et fiscal. Il a également pris des mesures en vue de réformer sa législation et sa réglementation en matière d'investissement, de manière à accroître les flux d'investissement étranger direct. L'Ukraine, qui est en voie d'accéder à l'OMC, espère que les conditions imposées aux nouveaux membres ne dépasseront pas les niveaux d'engagement actuels.

51. Soulignant l'importance d'un système financier international stable pour permettre un développement durable dans les pays à économie en transition, elle demande plus de transparence dans l'architecture financière internationale et une participation accrue des économies en transition aux processus de décisions. Il est essentiel de faire en sorte que les marchés financiers restent stables et prévisibles, de prévenir les crises financières et de renforcer l'infrastructure des secteurs financier et bancaire nationaux.

52. Enfin, elle tient à exprimer le soutien de sa délégation à la recherche de sources de financement du développement nouvelles et novatrices, en particulier à l'Action contre la faim et la pauvreté lancée par les Présidents du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France.

53. **M. Sunaga** (Japon) estime que la Deuxième Commission devrait accélérer son débat sur le financement du développement, en prévision de l'examen de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire cinq ans après. Bien que son gouvernement ait toujours été, et entend continuer à être l'un des principaux donateurs d'aide publique au développement, il estime qu'il ne servirait à rien de mettre l'accent plus particulièrement sur une ou deux sources d'aide. En revanche, il serait essentiel

d'accorder une plus grande attention à stimuler les flux de ressources financières privées et intérieures.

54. L'aide publique au développement ne peut à elle seule résoudre tous les problèmes qui se posent aux pays en développement. Au cours des 25 dernières années, les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est n'ont reçu que deux tiers du volume d'aide publique au développement accordé à l'Afrique subsaharienne, et pourtant, elle a réalisé des progrès sensiblement plus sensibles dans les domaines social et économique. Leur expérience a montré que la croissance économique, appuyée par la promotion du commerce et de l'investissement, contribuait considérablement à faire reculer la pauvreté. Le Japon examine attentivement les diverses propositions sur les mécanismes de financement et la mobilisation des ressources, et est prêt à en discuter au sein de la Commission.

55. La promotion du commerce et de l'investissement en faveur des pays en développement exige à la fois des efforts multilatéraux et bilatéraux. Soulignant la nécessité de progrès rapides dans les négociations commerciales multilatérales, il se félicite de la récente décision du Conseil général de l'OMC, qui devrait servir de base à la réussite ambitieuse et équilibrée du Programme de développement de Doha. Sur le plan bilatéral, 93 % des importations du Japon en provenance des pays les moins avancés sont exemptes de droits de douane et de quotas, et ses exportations de produits agricoles ne bénéficient pas de subventions à l'exportation.

56. En novembre, la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) portera sur la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Asie et l'Afrique et devrait donner une impulsion à la croissance économique et à la coopération Sud-Sud.

57. Pour conclure, sa délégation se félicite des progrès réalisés lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans l'établissement de plus de cohérence et d'homogénéité dans les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux.

58. **Mme Bethel** (Bahamas), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que les pays de la CARICOM assument leurs responsabilités vis-à-vis du Consensus de Monterrey. Ce sont tous des États démocratiques qui

pratiquent une bonne gouvernance, et ils ont sensiblement renforcé leur infrastructure économique et sociale de base, et leurs économies sont ouvertes au commerce et aux investissements internationaux. De plus, leurs efforts pour parvenir à un développement durable sont financés principalement sur les ressources financières intérieures. Néanmoins, le contexte économique international ne tient pas suffisamment compte de leurs besoins particuliers. Un appui différencié et une aide ciblée en faveur des petits États insulaires en développement et des autres groupes vulnérables sont indispensables pour accroître la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux et apporteraient un complément efficace aux travaux préparatoires à la Réunion internationale d'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

59. Les pays de la CARICOM se félicitent de l'attention portée aux sources nouvelles et novatrices de financement du développement figurant dans l'étude de l'UNU-WIDER et dans le rapport du Groupe technique sur les mécanismes de financement novateurs présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la lutte contre la faim et la pauvreté. Ces propositions pourraient nous rapprocher considérablement des objectifs mondiaux du développement; toutefois, il ne faut pas qu'ils imposent une trop lourde charge aux pays en développement qu'elles sont censées aider, et leur coordination politique doit tenir compte des principes universellement acceptés de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'inclusion.

60. Les pays de la CARICOM attachent une importance particulière à un dialogue transparent, ouvert, démocratique et inclusif sur la coopération internationale sur les questions fiscales. À cet égard, ils réitèrent la nécessité d'un heureux aboutissement des consultations sur la question de faire du Groupe spécial d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale un organe subsidiaire du Conseil économique et social.

61. **M. Ramadan** (Liban) déclare que l'approche par degrés de l'accroissement de l'aide publique au développement doit être conçue de manière à viser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sa délégation est préoccupée par la

répartition inégale des flux de capitaux privés, y compris de l'investissement étranger direct, entre les pays en développement.

62. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il reste encore à trouver une solution satisfaisante au problème des pays à revenu faible ou intermédiaire fortement endettés (A/59/270, par. 42). Si la prolongation de l'Initiative PPTE est louable, il n'en est pas moins navrant que neuf ans après son lancement, seuls 14 pays aient atteint le point d'achèvement (A/59/270, par. 43). À cet égard, sa délégation appuie les propositions relatives à l'annulation de la dette comme forme supplémentaire de financement.

63. Enfin, les sources nouvelles et novatrices de financement du développement ne seront efficaces qu'en complément des sources existantes. Sa délégation se félicite du débat sur les envois de fonds des travailleurs émigrés et espère qu'il débouchera sur des mesures en vue de réduire le coût de ces envois vers les pays en développement.

64. **Mme Mammadova** (Azerbaïdjan), soulignant le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement, indique que l'Azerbaïdjan canalise son volume limité de ressources intérieures vers la satisfaction des besoins essentiels de la population touchée par le conflit. L'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services financiers, la démarginalisation des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables et l'amélioration de l'infrastructure sont les éléments clefs du programme national de développement. Priorité est donnée à l'accélération des réformes structurelles, afin de renforcer le climat de l'investissement; à cet égard, des tendances positives apparaissent dans les Indicateurs du développement mondial 2004 publiés par la Banque mondiale.

65. Son gouvernement est résolument attaché au principe de la transparence dans la gestion des revenus des investissements, et a récemment adhéré à l'Initiative de transparence dans les industries extractives (EITI) lancée par le Royaume-Uni. Son gouvernement partage les préoccupations des pays tributaires des produits de base concernant l'accès aux marchés à des conditions préférentielles. Cet accès pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et l'élimination des subventions commerciales génératrices de distorsions pratiquées par les pays développés sont les moyens les

plus viables pour les pays en développement de promouvoir le financement de leur développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

66. Il faut renforcer les efforts internationaux en vue d'accroître les flux de capitaux vers les pays à économie en transition et d'améliorer les transferts financiers nets. C'est ainsi que son gouvernement souligne le rôle important des partenariats, d'un plus grand engagement du secteur privé et de politiques nationales visant à renforcer l'activité économique. Sa délégation se félicite du débat sur les sources de financement novatrices et attend avec intérêt les résultats des travaux effectués par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER). Les suggestions relatives à de nouvelles sources de financement méritent un examen plus approfondi. Les nouvelles sources et les nouveaux mécanismes de financement devraient s'ajouter aux sources et mécanismes existants et contribuer à accroître les flux de ressources.

67. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est un pas dans la bonne direction dans la recherche de solutions au problème du surendettement. Sa délégation salue les efforts en vue de renforcer cette Initiative en en modifiant les objectifs et les seuils, ainsi que les critères de performance.

68. Les Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans tous les aspects du financement du développement, y compris le commerce, l'allègement de la dette et les systèmes financiers. Sa délégation partage le point de vue selon lequel l'actuel mécanisme de suivi devrait être renforcé dans le cadre des structures en place, à savoir les sessions annuelles de printemps du Conseil économique et social et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Le Dialogue de haut niveau de 2005 sur le financement du développement devrait avoir lieu séparément par rapport à la grande rencontre prévue également pour 2005.

**Point 86 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (A/59/198, E/2004/70)**

69. **Mme Tibaijuka** (Secrétaire général adjoint, Directrice exécutive du CNUEH), présentant les rapports du Secrétaire général figurant dans les documents A/59/198 et E/2004/70, dit que le CNUEH a intensifié ses efforts pour renforcer les anciens partenariats et en établir de nouveaux entre les administrations nationales et locales, les organisations non gouvernementales et d'autres éléments de la société civile, les organes régionaux et internationaux, ainsi qu'avec et entre les institutions d'aide bilatérale en vue de la mise en oeuvre collective du Programme pour l'habitat et de l'Objectif no 7 du Millénaire pour le développement, points 10 et 11.

70. L'an dernier, ces efforts de plaidoyer et de mobilisation ont abouti à la tenue du deuxième Forum urbain mondial à Barcelone (Espagne) du 13 au 17 septembre 2004. Ce forum a été approuvé par l'Assemblée générale en tant que réunion d'experts entre les sessions du Conseil d'administration de l'ONU-Habitat pour permettre à tous les partenaires du Programme pour l'habitat de dialoguer librement et de procéder à des échanges de vues, de données d'expérience et de pratiques optimales. La Directrice exécutive rendra compte des conclusions et recommandations de ce forum au Conseil d'administration.

71. Ce Forum a attiré d'éminentes personnalités et des dirigeants politiques internationaux, ainsi que des participants du monde entier et de divers milieux. Plus de 60 manifestations organisées en marge du Forum ont permis de présenter certaines réalisations et pratiques optimales, et de petits groupes se sont penchés sur les moyens de faire progresser le programme urbain. Le Forum a également suscité un très vif intérêt de la part de la presse et des médias internationaux, et a présenté le plus grand nombre d'expositions de la meilleure qualité depuis la Conférence Habitat II à Istanbul. Une session spéciale en réseau a été consacrée aux défis de l'urbanisation en Afrique. Le Forum a également rendu hommage à certaines réalisations extraordinaires dans le domaine des établissements humains. En particulier, le Président libanais Rafic Hariri a fait l'objet d'une citation spéciale de l'ONU-Habitat pour le travail exemplaire de reconstruction de son pays après de nombreuses années de conflit.

72. Tous les participants ont attaché une importance hautement prioritaire à l'action à l'échelon local et ont souligné le rôle crucial des administrations locales

dans la création de métropoles et de villes favorisant la participation politique et soucieuses de dynamisme économique, de justice sociale et de respect de l'environnement. Telle est également l'une des principales observations figurant dans le rapport du Secrétaire général.

73. Le Forum a consacré une journée entière à un dialogue sur la coopération entre les administrations locales et le système des Nations Unies et les gouvernements nationaux, dans le cadre d'une action commune et résolue afin de faire face au problème de l'urbanisme et de mettre en oeuvre la vision qui s'est dégagée de la Conférence d'Istanbul et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce dialogue a abouti à la signature d'un accord de coopération entre l'ONU-Habitat et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Cet accord a également servi à reconfirmer le rôle de l'ONU-Habitat en tant qu'avocat et représentant des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. L'Assemblée générale a décidé d'autoriser CGLU à participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

74. En ce qui concerne le renforcement des capacités à l'échelon local, le Forum a été l'occasion d'un débat de politique générale au sein du Comité consultatif des autorités locales, qui conseille la Directrice générale de l'ONU-Habitat sur les questions de développement intéressant les pouvoirs locaux. Le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation, organe auxiliaire de l'ONU-Habitat, a tenu une réunion sur l'amélioration des directives et recommandations sur la décentralisation à présenter au Conseil d'administration de l'ONU-Habitat à sa vingtième session. Parmi les autres importants accords de coopération signés au Forum figurent un accord signé avec la Croix Verte internationale visant à améliorer l'accès à une eau salubre pour les pauvres des villes, et un accord visant à offrir un abri aux habitants des bidonvilles urbains du monde par le biais de l'auto-assistance et d'efforts de coopération. Le succès du Forum est de bon augure pour le prochain forum, qui doit se tenir en 2006 à Vancouver, à l'invitation du Gouvernement canadien.

75. La prise de conscience du fait que, dans un monde urbanisé, la plupart des questions sectorielles devront être traitées dans les villes est également à la base des travaux de la Commission du développement durable. Comme il est indiqué dans le document

A/59/198, la Commission, à sa douzième session, s'est penchée sur la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Le module thématique du cycle d'application 2004-2005 comprenait les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. En ce qui concerne les problèmes posés par la croissance urbaine rapide, la Commission a suggéré, entre autres, que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale donnent la priorité à l'eau, à l'assainissement et à l'amélioration des bidonvilles. L'ONU-Habitat a coopéré étroitement avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et d'autres institutions et organisations pour la préparation de la douzième session de la Commission, et a organisé un certain nombre de manifestations sur les jeunes, les femmes, les services essentiels et la gestion urbaine lors de la douzième session.

76. La Directrice exécutive annonce avec plaisir que le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement a reçu un financement initial généreux d'environ 15 millions de dollars des Gouvernements du Canada et de la Norvège. L'ONU-Habitat a lancé une Initiative pour l'eau et l'assainissement dans les petites villes de la région du lac Victoria, en Afrique de l'Est, et que des projets similaires sont en cours pour les régions entourant le delta du Mékong. Un certain nombre de donateurs ont déjà exprimé l'intention d'appuyer l'Initiative du lac Victoria. S'il reçoit la totalité des 51 millions de dollars nécessaires, ce projet permettra à 1 million d'habitants des petites villes situées autour du lac d'atteindre durablement les Objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne l'eau et l'assainissement en l'espace de deux ans.

77. L'ONU-Habitat envisage de collaborer étroitement avec la Commission du développement durable dans les années à venir. Il est également prévu qu'en 2005, à la treizième session de la Commission, au cours de laquelle seront présentées des recommandations pour le module thématique des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, on insistera sur le rôle clef de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration dans

leur mise en oeuvre et l'on donnera des conseils pour assurer cette collaboration. À l'avenir, les sessions de la Commission et du Conseil d'administration de l'ONU-Habitat devront se suivre et s'alimenter mutuellement, de manière à permettre une relation de travail en symbiose entre les deux organes normatifs et une participation active de l'ONU-Habitat aux sessions de la Commission. Elle espère que des progrès seront réalisés prochainement dans la recherche d'une solution aux conflits de calendrier entre la treizième session de la Commission et la vingtième session du Conseil d'administration, qui doivent actuellement s'ouvrir toutes les deux le 11 avril 2005. Le rôle à jouer par l'ONU-Habitat ne se limite pas aux établissements humains mais s'étend également aux questions d'eau et d'assainissement qui font l'objet des délibérations de la Commission du développement social. Il serait difficile, pour ne pas dire nuisible, que les deux sessions se tiennent simultanément.

78. Comme l'a souligné le Secrétaire général, l'ONU-Habitat participe aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris aux réunions des chefs d'institutions, ainsi qu'à ses divers groupes de soutien et sous-groupes de travail. Cela a déjà permis d'améliorer sensiblement la collaboration avec d'autres institutions, programmes et organes des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été intégrés aux nouvelles directives pour l'évaluation commune des pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les liens entre ces documents et les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté ont été clarifiés. Des chefs des programmes d'Habitat ont été placés dans certains bureaux extérieurs du PNUD, aux termes d'un accord entre l'ONU-Habitat et l'Administrateur du PNUD. À la fin de 2004, 33 chefs des programmes d'Habitat seront en place, pour la plupart dans certains des pays les moins avancés.

79. L'un des partenariats essentiels dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et les Objectifs pertinents du millénaire pour le développement reste le programme Cities Alliance, présidé par la Banque mondiale et l'ONU-Habitat et appuyé par 10 gouvernements donateurs, la Banque asiatique de développement, Cités et gouvernements locaux unis, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et, plus récemment, le Brésil. Le programme Cities Alliance a étendu son action à l'appui à la

préparation de stratégies de développement urbain en faveur des pauvres et de vastes programmes d'amélioration de bidonvilles, en vue d'un éventuel financement. À ce jour, 60 millions de dollars ont été mobilisés à titre de dons pour ses travaux préparatoires.

80. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, de grands progrès ont été réalisés dans les domaines du suivi et de l'évaluation, surtout en ce qui concerne l'appui de l'ONU-Habitat aux gouvernements. Des progrès ont été également enregistrés dans le suivi de la mise en oeuvre du point 11 du septième Objectif du millénaire pour le développement. Le rapport sur l'état des villes du monde de 2004 met l'accent sur l'impact de la mondialisation sur la culture urbaine et ses répercussions sociales et économiques, souvent négatives, dans les pays en développement.

81. À propos des activités opérationnelles de l'ONU-Habitat et de son action sur le terrain, elle souligne que le rapport du Secrétaire général se concentre sur le travail accompli dans le domaine de la reconstruction après les catastrophes et les conflits et du renforcement des institutions, ainsi que sur la réduction de l'impact des catastrophes. En signe de reconnaissance de son rôle important de lien entre les secours d'urgence immédiats et les efforts de reconstruction, au début de 2004, le Secrétaire général a invité l'ONU-Habitat à entrer au Comité exécutif des affaires humanitaires. L'ONU-Habitat avait déjà commencé à prendre une part active aux réunions de ce comité, ainsi qu'à celles du comité directeur interinstitutions pour les affaires humanitaires. À l'appui de ce nouveau rôle, l'ONU-Habitat s'est employé à renforcer sa capacité de réponse rapide et a conclu un accord de coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il a également été invité à placer un expert en abris au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin de renforcer la capacité de ce bureau dans ce domaine.

82. L'ONU-Habitat a renforcé ses relations de partenariat pour la mise en oeuvre du programme urbain mondial. Le rapport souligne en particulier le renforcement de la coopération avec les organisations non gouvernementales et les organisations féminines et les jeunes des villes, notamment dans les domaines du droit des femmes au logement et à la propriété, de la sécurité en milieu urbain et de l'emploi pour les jeunes. Ces activités ont été intégrées à ses campagnes

mondiales sur la sécurité de la propriété et sur l'administration urbaine, qui restent les principaux instruments de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et de mobilisation de l'appui de la société civile à ses objectifs. Le travail des organisations de la société civile a reçu l'appui des gouvernements et d'autres institutions des Nations Unies, et de nombreux accords de coopération ont été signés. La Coopération avec les autorités locales et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a également été renforcée.

83. Bien que les gouvernements aient répondu très favorablement aux appels en faveur d'un accroissement des contributions au Programme, le Secrétaire général craint que les contributions annuelles spéciales continuent de dépasser les contributions générales dans un rapport de plus de 4 pour 1, atteignant 37,8 millions de dollars des États-Unis en 2003. Tant que cette tendance se maintiendra, il sera difficile à l'ONU-Habitat de prévoir ses engagements financiers et de mettre en oeuvre son programme de travail. Le Secrétaire général a également évoqué la création du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement par l'ONU-Habitat et le travail de ce fonds avec la Banque asiatique de développement en vue de la réalisation d'un investissement-relais de 500 millions de dollars des États-Unis par la Banque pour des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement conçus par l'ONU-Habitat. Son rapport fait également état des progrès réalisés par l'ONU-Habitat en vue de la création d'un mécanisme de financement de l'amélioration des bidonvilles et du démarrage du Programme spécial d'établissements humains pour le peuple palestinien. Un coordonnateur de ce programme a pris son poste, et la définition du programme a commencé avec des consultations avec l'Autorité palestinienne, le Gouvernement israélien, les donateurs bilatéraux et les institutions internationales, ainsi que la mobilisation de ressources pour le Fonds d'affectation spéciale de ce programme. À ce jour, des contributions ont été apportées à ce fonds par les États-Unis et la Suède. Elle remercie également tous les États Membres pour leurs contributions volontaires à l'ONU-Habitat. Le financement est passé de 19 millions de dollars des États-Unis en 2001 à 61 millions de dollars des États-Unis en 2004. Toutefois, il reste difficile de prévoir quelles seront ces contributions, et elle espère que la Deuxième Commission tiendra compte de la nécessité de doter l'ONU-Habitat d'un financement stable et prévisible.

84. Les manifestations marquant la Journée mondiale de l'habitat ont eu lieu récemment à Nairobi, dans le bidonville de Kibera, qui est le plus grand d'Afrique. À cette occasion, le Président kényen a lancé le Programme d'amélioration des bidonvilles du Kenya, afin de commencer à transformer Kibera ainsi que d'autres bidonvilles du Kenya en cadre de vie sains et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle exhorte tous les membres à soutenir les efforts de l'ONU-Habitat à Kibera et dans les autres bidonvilles et à s'associer à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement.

*La séance est levée à 18 heures.*